



BANAMART

Quartier Charpentier – Sainte Marie
Martinique (97230)

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter une unité de traitement de bouillies fongiques et de transit de déchets

Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de danger

Rapport RACICa01146-03

07/07/2016










BANAMART

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter une unité de traitement de bouillies fongiques et de transit de déchets - Quartier Charpentier - Sainte Marie (97230)

Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de danger

Ce rapport a été rédigé avec la collaboration de M. JEAN et K. VINCENT (BANAMART)

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction		Vérification		Validation	
			Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
Rapport provisoire	07/08/2013	01	J. P. LENGLET		O. LLONGARIO		O. LLONGARIO	
Rapport final	07/07/2016	02	J. P. LENGLET		O. LLONGARIO		O. LLONGARIO	
Intégration stockage de Banole et PLU	07/07/2016	03	J. P. LENGLET					

Numéro de rapport :	RACICa01146-03
Numéro d'affaire :	A33525
N° de contrat :	CACICa131011
Domaine technique :	GE21, MC11, RT41
Mots clé du thésaurus	Installation Classée, DDAE, Étude d'impact, Étude de dangers, Déchets

BURGEAP AGENCE CARAIBES

N°7 lotissement Oliver – Quartier Acajou

97232 Le Lamentin

Téléphone : 596(0)5 96 56 97 59. Télécopie : 596 (0)5 96 56 82 45.

e-mail : agence.caraibes@burgeap.fr

RACICa01146-03 / CACICa131011	
JPT - OL - OL	
07/07/2016	Page 2 sur 9

SOMMAIRE

1. Présentation du site et des activités	4
2. Localisation du site	4
3. Résumé de l'étude d'impact	5
3.1 Impact paysager	5
3.2 Impact sur l'eau	5
3.3 Impact sur l'air et la santé	5
3.4 Gestion des déchets	5
3.5 Impact sur le bruit	6
3.1 Impacts sur les biens et le patrimoine culturel	6
3.2 Impacts sur les espaces agricoles	6
3.3 Impacts sur les espaces de loisirs	6
3.4 Impacts sur la faune, la flore et les milieux naturels	6
3.5 Trafic	6
3.6 Esquisse des principales solutions de substitution examinées et raisons pour lesquelles, eu égard aux effets sur l'environnement ou la santé humaine, le projet présenté a été retenu	7
3.7 Compatibilité de l'installation le plan local d'urbanisme	7
3.8 Analyse des effets cumulés de l'installation avec d'autres projets connus	7
3.9 Remise en état du site en cas de cessation d'activité	7
4. Résumé de l'étude des dangers	8
4.1 Vulnérabilité de l'environnement	8
4.2 Sources d'agression extérieures	8
4.3 Potentiels de dangers	8
4.4 Mesures de prévention et de protection	9
4.5 Analyse des risques	9

1.Présentation du site et des activités

Le site Charpentier de BANAMART regroupe quatre types d'activités :

- Une activité d'emportage de colis de bananes,
- Une activité de traitement des bouillies fongiques produites par les exploitations agricoles,
- Une activité de collecte et de regroupement d'un certain nombre de déchets produits par les exploitations agricoles, et leur envoi en filières de traitement ou de valorisation en Martinique ou en Métropole,
- une activité de stockage et distribution d'huile paraffinique (Banole) pour le traitement phytosanitaire des bananiers.

Ces activités sont exercées pour le compte des adhérents de BANAMART, qui a le statut de coopérative agricole.

Les activités de traitement et regroupement de déchets soumettent le site à autorisation au titre de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Les bouillies fongiques sont stockées dans des cuves aériennes placées en rétention et sont traitées par évapoconcentration sous vide. Il en résulte un distillat (eau distillée) qui est rejeté au milieu naturel après contrôle et un concentrat qui est déshydraté par voie naturelle (procédé Héliosec®) avant d'être envoyé en Métropole pour destruction par incinération.

Le site comporte également des utilités nécessaires à son fonctionnement : transformateur électrique, groupe électrogène et cuve de fioul associée.

Le site a été créé il y a environ 40 ans ; il faisait alors partie d'une exploitation agricole de fruits et légumes. Il a été transformé en site d'emportage de colis de bananes en 1979. Il appartenait alors au groupement de producteurs de la SICABAM.

En 2005, suite à la création de BANAMART, le site est devenu propriété de cette dernière, qui a continué son exploitation à des fins d'emportage de colis de bananes.

L'implantation de l'unité de traitement des bouillies par évapoconcentration date de 2007.

L'implantation de l'installation de stockage et distribution de Banole date de 2016.

2. Localisation du site

Le site concerné par le présent dossier se trouve au lieu-dit « Charpentier », sur le territoire de la commune de Sainte Marie, entre celle-ci et la commune du Marigot. Il se trouve à environ 3,7 km au nord-ouest du bourg de Sainte-Marie, en bordure de la route nationale RN1.

RACICa01146-03 / CACICa131011	
JPT - OL - OL	
07/07/2016	Page 4 sur 9

3. Résumé de l'étude d'impact

3.1 Impact paysager

Le site se situe hors agglomération, il est de petite taille et les bâtiments et structures sont de faible hauteur (7 m maxi pour le bâtiment de conditionnement).

Le site n'est qu'à environ 185 m de la plage mais une zone boisée en haut de celle-ci empêche la vue du site.

Compte tenu de ces éléments, le site ne présente pas d'impact paysager particulier.

3.2 Impact sur l'eau

L'eau est utilisée uniquement pour la boisson, les sanitaires et le lavage des locaux.

Aucun réseau public de collecte des effluents aqueux ne dessert le site.

Selon les zones du site les eaux pluviales ruissellent librement sur le site, sont infiltrées ou sont reprises par des fossés périphériques.

Les effluents sanitaires sont traités sur une fosse septique.

Les effluents de lavage du bâtiment de traitement des bouillies sont collectés dans une cuve de 3m³ et traitées par l'unité de traitement VEOLIA.

3.3 Impact sur l'air et la santé

Les seuls rejets associés au site en fonctionnement normal sont les gaz d'échappement des véhicules fréquentant le site et les rejets du groupe électrogène fonctionnant en cas de coupure du réseau EDF.

3.4 Gestion des déchets

Le site gère 2 types de déchets différents :

- Les déchets générés par son activité propre : boues de traitement des produits fongiques, déchet ménagers (papier de bureau, reliefs de repas...), déchets de nettoyage de la fosse septique, effluents de lavage du bâtiment de traitement, emballages résultant d'empotage de colis de bananes ;
- Les déchets dont il assure la collecte auprès des exploitants agricoles adhérents de BANAMART : batteries, bidons plastique, sacs d'engrais en plastique, ficelle, gaines plastique.

Ces déchets sont, selon leurs caractéristiques et les filières disponibles valorisés ou éliminés en Martinique ou en Métropole, dans des installations autorisées.

3.5 Impact sur le bruit

Les sources de bruit sur le site sont principalement constituées par :

- Le groupe électrogène, implanté en extérieur. Il ne fonctionne que très ponctuellement en cas de coupure réseau,
- L'unité d'évapo-concentration (moteurs,...), implantée à l'intérieur d'un bâtiment.

Des mesures de bruit réalisées le 11/07/2013 par la société 2 AF acoustique ont montré l'absence d'émergence due au site au niveau des habitations les plus proches.

On observe un dépassement de la valeur limite réglementaire en limite de propriété au droit de l'installation de traitement, en raison de la faible distance entre celle-ci et la limite du site. De par la nature agricole des terrains contigus, ceci n'est toutefois pas à l'origine de nuisances.

3.1 Impacts sur les biens et le patrimoine culturel

Néant du fait de la nature des activités du site et de sa localisation, en dehors de tout périmètre de protection.

3.2 Impacts sur les espaces agricoles

Néant :

- Le site est existant de longue date et aucune extension n'est prévue.
- Les émissions ne sont pas de nature à entraîner une pollution des espaces cultivés voisins.

3.3 Impacts sur les espaces de loisirs

Le site est proche du bord de mer mais est « isolé » de ce dernier par une bande boisée. Il est par ailleurs à noter que le littoral est à ce niveau peu propice aux activités de loisir.

3.4 Impacts sur la faune, la flore et les milieux naturels

Aucune zone protégée ou présentant un intérêt particulier n'est présente aux environs du site.

Une partie du site est constituée d'espaces verts.

Les émissions et activités du site ne sont pas susceptibles de générer d'impacts sur la faune et la flore.

3.5 Trafic

	Moyenne journalière	Maxima journalier
Livraisons bouillie fongicide	2	3
Expédition des résidus secs	3 unités	4 unités
Livraison Banole aux exploitants	1	1
Véhicules légers personnels (camionnette 4*4 producteurs)	10	15

Pour la livraison de Banole, la rotation est de 4 citernes de 22 m³ dix fois par an environ.

Le transport des colis de bananes vers le site d'emportage et leur exportation vers les lieux de vente n'est pas pris en compte ici ; de même, le trafic correspondant à la venue sur le site des exploitants pour se ravitailler en Banole st difficile à estimer.

Le trafic reste très limité est sans impact significatif.

3.6 Esquisse des principales solutions de substitution examinées et raisons pour lesquelles, eu égard aux effets sur l'environnement ou la santé humaine, le projet présenté a été retenu

Outre les aspects pratiques liés au fait que le terrain appartenait à BANAMART et qu'une activité y était déjà exercée, l'implantation du site à cet endroit répond à des critères géographiques :

- Proximité des unités productrices des bouillies à traiter : 70% des exploitations collectées sont installées sur nord et centre atlantique.
- Zone faiblement habitée.

3.7 Compatibilité de l'installation le plan local d'urbanisme

Le PLU de la commune de Sainte-Marie a été adopté le 05/11/2014.

La parcelle occupée par le site est classée en zone A1l.

Le secteur A1 correspond aux parties du territoire affectées à l'activité agricole qui doivent, au regard de la protection des paysages agricoles, bénéficier d'une très forte protection.

Le secteur spécifique A1l est défini pour les zones agricoles gérées dans le cadre du SMVM.

Y sont autorisées les constructions et installations à condition :

- D'être strictement destinées au fonctionnement des activités agricoles : le site de BANAMART rentre dans ce cadre ;
- Qu'il s'agisse d'aménagements légers ne créant pas plus de 50 m² de surface de plancher : les bâtiments existants de BANAMART ne sont pas conformes à cette exigence mais le PLU n'est pas rétroactif.

Il est à noter que l'installation de BANAMART a été mise en place dans le cadre du plan Banane Durable, qui a notamment été signé avec les collectivités et le ministère de l'agriculture.

3.8 Analyse des effets cumulés de l'installation avec d'autres projets connus

Aucun projet à prendre en compte n'a été identifié.

3.9 Remise en état du site en cas de cessation d'activité

En cas de cessation de l'activité du site, BANAMART se conformera aux dispositions du code de l'environnement.

Afin de répondre à l'obligation de remettre son site en état tel qu'il ne se manifeste aucun danger ou inconvénient pour la commodité du voisinage, pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques, pour

RACICa01146-03 / CACICa131011	
JPT - OL - OL	
07/07/2016	Page 7 sur 9

l'agriculture, la protection de la nature et de l'environnement ou la conservation des sites et des monuments, BANAMART prendra les dispositions suivantes :

- Vidange des cuves de bouillies et destruction du contenu en centre de traitement autorisé ;
- Vidange de la cuve de gazole et récupération du contenu pour les besoins des autres activités de la société ou destruction en centre de traitement autorisé ;
- Dégazage de la cuve de gazole, enlèvement et élimination en filière autorisée ou récupération pour utilisation sur un autre site de la société ou revente ;
- Enlèvement des cuves de stockage de bouillie et élimination en filière autorisée ou revente ;
- Enlèvement de l'intégralité des déchets restant sur le site et valorisation/destruction en filière autorisée ;
- Démolition des bâtiments et infrastructures (rétentions) et élimination/valorisation des déchets en filières autorisées ;
- Enlèvement des équipements de production et élimination/valorisation en filière autorisée ou récupération pour utilisation sur un autre site de la société ou revente.

Le site sera remis dans un état autorisant une activité compatible avec le règlement de la zone NCB du POS.

4. Résumé de l'étude des dangers

4.1 Vulnérabilité de l'environnement

L'environnement naturel et humain présente une faible vulnérabilité à un accident pouvant survenir sur le site.

Aucune habitation n'est notamment présente à moins de 200 m.

L'élément le plus vulnérable est la route nationale RN1 qui connaît un trafic important et longe le site.

4.2 Sources d'agression extérieures

Au vu des installations à risque présentes, le site présente essentiellement une vulnérabilité :

- A la foudre en raison de la présence de matières combustibles et inflammables,
- Aux mouvements de terrain : perte de confinement des cuves de bouillies par renversement, dégâts aux cuvettes de rétention, rupture du tuyau de liaison entre la cuve de fioul et le groupe électrogène, entraînant un déversement accidentel.

4.3 Potentiels de dangers

Les potentiels de dangers présents sur le site sont principalement :

- Des matériaux combustibles : déchets essentiellement,
- Les bouillies fongiques qui présentent un caractère dangereux pour l'environnement aquatique,
- Le fioul domestique qui est un liquide peu inflammable et dangereux pour l'environnement aquatique.

Le Banole présente une toxicité en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires mais ne présente pas de dangerosité particulière pour l'environnement.

RACICa01146-03 / CACICa131011	
JPT - OL - OL	
07/07/2016	Page 8 sur 9

4.4 Mesures de prévention et de protection

Les matériaux combustibles sont présents en faibles quantités et dispersés à plusieurs endroits sur le site, à l'intérieur de bâtiments ou en extérieur (box, bennes).

Les bouillies sont stockées en cuves placées dans une rétention dimensionnée conformément aux règles en vigueur.

La cuve de fioul sera placée en rétention.

Les cuves de BANOLE sont en double paroi, et en rétention intégrale. La zone de dépotage / livraison est étanche et reliée à un séparateur muni d'une vanne guillotine.

Compte tenu des dangers limités du site, celui-ci ne dispose que d'extincteurs en termes de moyens de protection.

4.5 Analyse des risques

L'analyse des risques n'a pas mis en évidence de scénarios accidentels susceptibles de générer des effets dangereux à l'extérieur du site.